

PROCURATION

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1, le Cégep à distance ne divulgue aucun renseignement ou document personnel sans le consentement de l'étudiant majeur. En conséquence, un étudiant qui désire donner l'autorisation à une personne désignée d'accéder aux renseignements ou aux documents que le Cégep à distance détient à son sujet dans son dossier ou d'agir en son nom, doit lui remettre une procuration (ou mandat).

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : _____ Prénom : _____

Code permanent : _____

Adresse complète : _____

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE (PERSONNE AUTORISÉE À ACCÉDER AU DOSSIER DE L'ÉTUDIANT)

Nom : _____ Prénom : _____

DURÉE DE VALIDITÉ DE L'AUTORISATION (COCHEZ SEULEMENT UNE CASE)

Date de début : _____ Date de fin : _____

En tout temps (aucune date d'expiration)

Je comprends que cette autorisation peut être modifiée ou révoquée en tout temps. Pour ce faire, j'aurai à en informer un représentant du Cégep à distance.

IDENTIFICATION

OBLIGATOIRE

**Veillez placer dans cet espace
une pièce d'identité avec signature**

(carte d'assurance maladie, permis de conduire ou autre pièce
d'identité délivrée par le gouvernement fédéral ou provincial)

SIGNATURE

Votre signature est obligatoire afin que votre demande soit traitée.

Signature manuscrite: _____ Date : _____